

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 7 avril

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Serge CHAMOUX, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2017

**Présents :** CONDROYER-DE BENEDICT Christine, CHABAUD Denis, GOIGOUX Christian, RISPAL Michel, JOUM Bernard.

**Absent :** néant.

## **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JOUM, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Serge CHAMOUX, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL	SECTIONS
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	533 289.53		0.00	533 289.53
Opérations de l'exercice	402 326.05	474 052.00	432 428.54	480 713.99
TOTAL	935 615.58	474 052.00	432 428.54	480 713.99
Résultat de clôture	461 563.58		48 285.45	413 278.13
Reste à réaliser	0,00	0,00		0,00
TOTAL CUMULE	<b>461 563.58</b>		<b>48 285.45</b>	<b>413 278.13</b>
RESULTAT DEFINITIF	<b>461 563.58</b>		<b>48 285.45</b>	<b>413 278.13</b>

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JOUM, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Serge CHAMOUX, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL	SECTIONS
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		129 504,30		152 471.65		261 113,43
Opérations de l'exercice	11 955.61	15 292.13	40 763.72	72 077.69	54 365,39	75 227,91
TOTAL	11 955.61	144 796.43	40 763.72	224 549.34	54 365,39	336 341,34
Résultat de clôture		132 840.82		183 785.62		281 975,95
Reste à réaliser	28 000,00	0,00				
TOTAL CUMULE		<b>132 840.82</b>		<b>183 785.62</b>		<b>288 626.44</b>
RESULTAT DEFINITIF		<b>132 840.82</b>		<b>183 785.62</b>		<b>316 626.44</b>

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JOUM, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Serge CHAMOIX, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL	SECTIONS
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		96 520.19	5 924.70		5 924.70	96 520.19
Opérations de l'exercice	17 589.15	26 962.46	27 005.85	29 246.06	44 595.00	56 208.52
TOTAL	17 589.15	123 482.65	32 930.55	29 246.06	50 519.70	152 728.71
Résultat de clôture		105 893.50	3 684.49			102 209.01
Reste à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAL CUMULE		<b>105 893.50</b>	<b>3 684.49</b>			<b>102 209.01</b>
RESULTAT DEFINITIF		<b>105 893.50</b>	<b>3 684.49</b>			<b>102 209.01</b>

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – LOTISSEMENT 2<sup>ème</sup> TRANCHE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JOUM, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Serge CHAMOUX, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	310 771,46			539 889,13	310 771,46	539 889,13
Opérations de l'exercice	0,00	310 771.46	310 771.46	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0.00	0,00	310 771.46	539 889,13	310 771,46	539 889,13
Résultat de clôture	0.00			229 117.67		229 117,67
Reste à réaliser						
TOTAL CUMULE	<b>0.00</b>			<b>229 117.67</b>		<b>229 117,67</b>
RESULTAT DEFINITIF	<b>0.00</b>			<b>229 117.67</b>		<b>229 117,67</b>

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – COMMUNE DE PICHERANDE**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître :

- un **excédent de fonctionnement total** de **48 285.45 €**, composé du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 de 48 285.45 € et du résultat reporté pour 2015 de 0,00 €.
- un **déficit d'investissement total** de **461 563.58 €**, composé d'un déficit d'investissement pour l'exercice 2016 de 71 725.95€ et du résultat reporté 2015 de - 533 289,53 €.

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

- D'inscrire au compte 001 Dépenses de la section d'investissement, le déficit de **461 563.58 €**

Et d'affecter au compte 1068, l'excédent de **48 285.45 €**

## **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – SERVICE EAU POTABLE DE PICHERANDE**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître :

- un **excédent de fonctionnement total** de **183 785.62 €**, composé du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 de 31 313.97 € et du résultat reporté pour 2015 de 152 471.65 €.
- un **Excédent d'investissement total** de **132 840.82 €**, composé d'un déficit d'investissement pour l'exercice 2016 de 3 336.52€ et du résultat reporté 2015 de 129 504.30 €, pondéré par un reste à réaliser en dépenses de 28 000 €.

**DECIDE** d'affecter le résultat d'investissement :

- Inscrire au compte 001 Recette de la section d'investissement, l'excédent de **132 840.82 €**

**ET** d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

- Inscrire au compte 002 Recette de la section de fonctionnement, l'excédent de **183 785.62 €**

## **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – SERVICE ASSAINISSEMENT DE PICHERANDE**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître :

- un **déficit de fonctionnement total** de **3 684.49 €**, composé du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 de 2 240,21 € et du résultat reporté pour 2015 de -5 924,70 €.
- un **excédent d'investissement total** de **105 893.50 €**, composé d'un excédent d'investissement pour l'exercice 2016 de 9 373.31 € et du résultat reporté 2015 de 96 520.19 €.

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Inscrire au compte 001 recettes de la section d'investissement, l'excédent de **105 893,50 €**.

**ET** d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

- Inscrire au compte 002 dépenses de la section de fonctionnement, de déficit de **3 684.49 €**

## **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – LOTISSEMENT 2<sup>ème</sup> TRANCHE**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître :

- un **excédent de fonctionnement total** de **229 117.67 €**, composé du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 de - 310 771.46 € et du résultat reporté pour 2015 de 539 889,13 €.
- un **résultat d'investissement total** de **0.00 €**, composé de l'excédent d'investissement pour l'exercice 2016 de 310 771,46 € et du résultat reporté 2015 de - 310 771,46 €.

**Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le budget du Lotissement 2<sup>ème</sup> tranche a été clôturé par délibération en date du 25/03/2016.**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – COMMUNE, SERVICE EAU POTABLE, SERVICE ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT DE PICHERANDE 2<sup>ème</sup> TRANCHE.**

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenté le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion et le compte administratif du maire.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations de gestion effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe.

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : VOTE DES TAXES : D'HABITATION, FONCIERE BÂTI ET FONCIERE NON BÂTI POUR L'ANNEE 2017.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la répartition des taxes d'habitation et taxes foncières (bâti et non bâti) :

TAXES	Taux votés	Calcul du produit résultat des taux votés	
		Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit correspondant
- Taxe d'habitation :	<b>11,00%</b>	595 100	65 461
- Taxe foncière (bâti) :	<b>14,67%</b>	447 900	65 707
- Taxe foncière (non bâti) :	<b>47,32%</b>	124 600	58 961
		<b>TOTAL</b>	<b>190 129</b>

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le calcul des taux d'imposition.
- Décide de ne pas augmenter ces trois taxes pour l'année 2017.

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une ligne de trésorerie a été créée en janvier 2009 pour un montant de 250.000 €. La durée de ce contrat était de un an, donc il doit être renouvelé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1) Décide de renouveler auprès du **CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE**, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'une **ligne de trésorerie de 250. 000 €** à taux EURIBOR 3 mois du 08/03/2017 : - 0,329 % + 1,20 % de marge.  
Commission d'engagement : 0,20 % soit 500 € facturée à la mise en place.
- 2) Prend l'engagement au nom de la Commune de Picherande d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- 3) Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire de Picherande pour la réalisation de la ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **OBJET : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un chèque d'un montant de 100 € de la part de Madame Odile FALGOUX, suite à son mariage célébré à la mairie de Picherande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

↳ se prononce favorablement pour l'encaissement du chèque de 100,00 € établi par Madame Odile FALGOUX.

↳ demande à Monsieur le Maire d'établir le titre de recette correspondant.

### **OBJET : SUBVENTION A L'ECOLE DU « BOIS JOLI » DE PICHERANDE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'octroyer, comme chaque année, une subvention à la coopérative scolaire de l'école du « Bois Joli » de Picherande.

La subvention s'élève à 90 € par élèves habitant sur la Commune de Picherande. A savoir il y a 15 élèves à l'école du « Bois Joli » de Picherande et 10 élèves à l'école de Saint-Donat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accorder une subvention de 2 250,00 € à la coopérative scolaire de l'école du « Bois Joli » de Picherande.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant.

### **OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE PICHERANDE.**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Massif du Sancy accorde 2 000 € de subvention pour les animations qui ont lieu à Picherande.

Le Conseil Municipal décide de répartir cette somme aux six associations de Picherande.

Monsieur le Maire rappelle que suite à un oubli dans le cahier de prise de notes des réunions du Conseil Municipal en date du 25 mars 2016, l'association Festy Picherande n'a pas reçu de subvention pour l'année 2016 d'un montant de 500 €. Donc le versement se fera sur l'année 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De répartir la subvention de la Communauté de Communes de la façon suivante :
  - 333 € à l'Association Festy Picherande
  - 333 € à Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui
  - 333 € au Club des Genêts d'Or
  - 333 € à la Société de Chasse
  - 333 € à l'Association du Lac de Gayme
  - 333 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- De rattraper l'oubli de l'an dernier, en versant 500 € de subvention à l'association Festy Picherande.
- D'autres subventions communales pourront être attribuées aux associations qui les demanderont selon leurs besoins.
- Autorise Monsieur le Maire à établir les mandats correspondants.

**OBJET : SUBVENTION POUR « LA FARANDOLE DU TEMPS ».**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que « La Farandole du temps » a transmis une demande de subvention.

Il demande au Conseil de soutenir cette association afin de la permettre de développer ses activités d'animation au bénéfice des résidents de l'hôpital de Condat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accorder une subvention de 150 €.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat administratif correspondant.

**OBJET : SUBVENTION POUR « LA TOUR KARATE GYM ».**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que « La Tour Karaté Gym » a transmis une demande de subvention.

Il demande au Conseil de soutenir cette association sportive, car elle accueille des enfants de Picherande.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accorder une subvention de 100 €.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat administratif correspondant.

## **OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA SOCIETE DE CHASSE DE PICHERANDE**

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités de mise à disposition d'un local situé à La Blatte (anciens sanitaires du camping municipal) à la Société de Chasse de Picherande.

- ✓ aucun loyer ne sera demandé à la Société de Chasse.
- ✓ La consommation d'eau sera à la charge de la Société de Chasse, la facturation sera établie à son nom.
- ✓ la convention sera établie pour 9 ans à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017 et sera renouvelée à chaque échéance par tacite reconduction pour la même durée.
- ✓ une convention type reprenant ces modalités sera proposée à la Société de Chasse.

### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :**

- d'approuver les modalités de mise à disposition d'un local à la Société de Chasse de Picherande selon les termes de la convention type ci-annexée,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Société de Chasse de Picherande pour laquelle un local sera mis à disposition.

## **OBJET : PORTES SECTIONNALES – CHOIX DU FOURNISSEUR.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite aux travaux envisagés sur le bâtiment communal où sera entreposé les deux chasse neige, deux entreprises sont venues sur place et ont fourni des devis pour la fourniture et la pose de deux portes sectionnelles.

A savoir :

- Günther France : 10 080 € T.T.C.
- Entreprise BESSE : 8 469 € T.T.C.

Après étude de ces devis le Conseil Municipal doit faire un choix.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De retenir l'Entreprise BESSE domiciliée ZI de la Tuilerie 19110 BORT LES ORGUES pour la réalisation et la pose de deux portes sectionnelles, pour un montant de 7 057,50 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **OBJET : ACHAT D'UNE EPAREUSE – CHOIX DU FOURNISSEUR.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'épareuse doit d'être changée. Il a contacté et rencontré cinq sociétés pour avoir des devis.

A savoir :

- Ets Jean FOURNIAL :
  - \* Epareuse BONFORD type KESTREL 50 S 20 000 € reprise 2 000 €
  - \* Epareuse BONFORD type BQ 500 21 000 € reprise 2 000 €
- VACHER S.A.S. :
  - \* Epareuse KUHN type 4844 PTC 18 500 € reprise 2 500 €
  - \* Epareuse KUHN type 5050'P 20 500 € reprise 2 500 €
- FAURE AGRICULTURE :
  - \* Débroussailleuse Rousseau Arthéa 420 12 200 € reprise 3 200 €



* Débroussailleuse Rousseau Théa 450 PA	20 700 € reprise 4 700 €
- BMA 63 :	
* Epareuse GYRAX 1045	15 400 € reprise 1 400 €
- CHAPPE 63	
* Epareuse MCCConnell PA 5055	18 700 € reprise 3 000 €
* Epareuse MCCConnell 5045	17 200 € reprise 3 000 €

Après étude de ces devis le Conseil Municipal doit faire un choix.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De retenir la société CHAPPE 63 domiciliée à ISSOIRE pour l'achat d'une épareuse, pour un montant de 18 700 € H.T. avec une reprise de 3 000 € de l'ancienne épareuse.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.